

Règlement de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

POLITIQUE DE « NÉTIQUETTE »

Règles qui régissent les attitudes et comportements sur les réseaux sociaux –
(Facebook et Site Internet de la municipalité)

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, tenue le douzième mois de juillet 2022, à 19h30, à l'endroit ordinaire des délibérations du conseil, auxquelles étaient présents :

LE MAIRE : Monsieur Samuel Boudreault

LES CONSEILLERS :

Monsieur Richard Breton
Madame Andréanne Boulanger
Monsieur Claude Yockell
Madame Marie-Pierre Fortin
Monsieur Patrick Lefrancois
Madame Sylvie Laplante

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE : La municipalité doit mettre en place une politique de « Nétiquette » suite à la mise en place de la page Facebook et pour le site Internet de la municipalité;

ATTENDU QU' : Le conseil municipal a étudié les propositions transmises pour mettre en application la « Nétiquette »;

EN CONSÉQUENCE : Sur proposition de Claude Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin que le conseil municipal adopte la politique de « Nétiquette ». Celle-ci a été adoptée à la séance du conseil le 12 juillet 2022 tel qu'indiqué à la résolution.

Article 1

L'administration place sur la page « Facebook » et sur le site Internet de la municipalité les règles qui régissent les attitudes et comportements sur ce genre de médias.

Article 2

La politique de Nétiquette se lira tel que suit :

POLITIQUE DE NÉTIQUETTE – Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

« La nétiquette est l'ensemble des règles de conduite régissant le comportement des internautes dans le réseau Internet. Avant d'intervenir dans une tribune ou un forum, il est important de prendre connaissance de la nétiquette. À défaut de ne pas respecter les règles de conduites, le droit d'accès à la page Facebook, site Web et autres lieux virtuels concernés, pourra être retiré ou refusé. »

La page Facebook et le site Web de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a pour but de vous permettre d'être facilement à l'affut des nouvelles, des événements, des activités et des informations concernant votre Municipalité. Nous comptons sur vous afin de faire preuve de courtoisie et de respect dans vos interventions. Avec l'objectif de favoriser des échanges agréables, nous vous invitons à prendre connaissance de notre étiquette.

Lorsque vous publiez votre contenu sur nos plateformes :

1. Tous vos commentaires sont lus et considérés. La page Facebook est gérée selon l'horaire de travail des employés qui y sont assignés, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, sauf les jours fériés. C'est donc dans cet intervalle de temps que des réponses seront fournies aux citoyens.
2. L'ajout d'hyperliens vers d'autres sites n'est pas autorisé
3. Afin de préserver la qualité du contenu sur sa page Facebook, la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage ne tolérera aucune publicité externe.
4. Sur Internet, les lettres majuscules équivalent à des cris dans le langage parlé donc tout commentaire laissé en lettres majuscules sera supprimé puisqu'il sera interprété comme un langage agressant.
5. Toutes activités et commentaires sur les médias sociaux sont publics et donc potentiellement accessibles à tous. La Municipalité se dissocie des commentaires laissés par les internautes.

Votre contenu sera donc supprimé sans préavis dans les cas suivants;

- Contenu menaçant, agressif, injurieux, diffamatoire ou malintentionné;
- Contenu avec propos haineux, attaques personnelles, insultes, harcèlement;
- Contenu pornographique, vulgaire ou obscène;
- Contenu à caractère commercial, publicitaire, ou promotionnel;
- Contenu publié de façon répétitive, incohérent ou incompréhensible;
- Contenu exprimant des propos religieux ou politiques;
- Laissant entendre, sous-entendre ou croire que nous approuvons ou partageons vos propos.

La Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage se réserve le droit de supprimer un commentaire, bannir un utilisateur ou modifier la nétiquette en tout temps et ce, sans avertissement au préalable.

Pour soumettre une plainte, une requête ou un commentaire officiel, celui-ci doit être écrit et remis au bureau municipal ou envoyé par courriel à : st-patrice-de-beaurivage@globetrotter.net

Saint-Patrice-de-Beaurivage : « Fierté, Dynamisme, Prospérité »

DONNÉ à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 12^{ième} jour de juillet 2022

SAMUEL BOUDREAULT, maire

ANNIE GAGNON
Directrice générale / secrétaire-trésorière